

FORMULAIRE DE RETOUR DES CESU PERIMES

CONDITIONS D'ECHANGE

- Dès que vos CESU arrivent en fin de validité : vous avez jusqu'au **28 février 2026** (**cachet de la poste faisant foi**) pour retourner vos CESU afin qu'ils soient traités, annulés et reproduits au nouveau millésime.
- Toute demande effectuée après cette date ne sera pas prise en compte.
- Les Chèques Domicile CESU sont à retourner impérativement en courrier R.A.R, dans une enveloppe sécurisée, type enveloppe compensée ou kraft renforcée (frais à votre charge).

Les retours en **valeurs déclarées** ne seront pas acceptés.

- Tout envoi non-parvenu ne pourra engager la responsabilité de CHEQUE DOMICILE.

Ce formulaire est à retourner dûment complété et accompagné impérativement de vos titres à :

CTPART
Parc des Terres Rouges CS80078
51 203 EPERNAY CEDEX

AVANT LE 28 FEVRIER 2026

 **Tous CESU retournés avec la mention « NON ECHANGEABLE » seront refusés**

COORDONNEES DU BENEFICIAIRE

Civilité : ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse :

Adresse 2 :

Code postal : Ville :

Tél :

N° des CESU retournés : du au
du au
du au

Année du millésime échangé : 2025.....

Nombre de titres de 40 € =

Nombre de titres de 20 € =

Nombre de titres de 10 € =

Nombre de titres autres montants =

Total de chèques retournés :

Montant total retourné.....€

Je demande la reproduction de mes titres périmés au nouveau millésime.

J'ai bien pris connaissance des conditions d'échanges ci-dessus.

Date : ____ / ____ / ____

Signature du bénéficiaire :